



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le lundi 25 novembre 2019

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Jacques PIRSON, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, M. Serge VINENT GARRO, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Stéphane ALARDET, M. Marc WARNOD, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LÉBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Philippe KARSENTY (*jusqu'au point n°7-20112019 inclus*), M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Vincent GARRETA, Mme Catherine ZOUMMEROFF (*à partir du point n°6-20112019*).

Etaient excusés représentés :

Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN représentée par M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Marie-Claude LE FLOC'H représentée par Mme Alexandra FOURCADE, Mme Claude BENEZIT représentée par Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE représenté par M. François LE STANG, Mme Julie AUFFRET-MULLER représentée par Mme Alia ATIEH, M. Anthony DODEMAN représenté par M. Bernard LEPIDI.

Etaient excusés non représentés :

M. Philippe KARSENTY (*à partir du point n°8-20112019*), Mme Catherine ZOUMMEROFF (*jusqu'au point n°5-20112019 inclus*).

Secrétaire : M. Bertrand BESSE.

Le procès-verbal du 25 septembre 2019 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

<u>N°395/2019 du 19/09/2019</u>	Marché relatif à l'organisation d'une visite guidée et commentée dans le cadre des 36 ^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine
<u>N°396/2019 du 20/09/2019</u>	Marché relatif à la maintenance des casiers vestiaires du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°397/2019 du 20/09/2019</u>	Résiliation du marché n°2018MT238 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – Lot n°11 : Etanchéité
<u>N°398/2019 du 23/09/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de la salle de spectacle Darry Cowl du Cinéma Le Village de Neuilly-sur-Seine
<u>N°399/2019 du 23/09/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°400/2019 du 23/09/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative VSMART IGUANA
<u>N°401/2019 du 23/09/2019</u>	Marché relatif à l'organisation de ciné-conférences intitulées « Connaissance du Monde » au cinéma Le Village de Neuilly-sur-Seine pour la saison culturelle 2019-2020
<u>N°402/2019 du 26/09/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'éclairage et de connectiques pour des concerts et événements divers organisés par les différents services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°403/2019 du 26/09/2019</u>	Décision de reprise des concessions perpétuelles ayant fait l'objet d'une procédure de constat d'état d'abandon au cimetière ancien en date du 6 avril 2016 et du 13 août 2019
<u>N°404/2019 du 27/09/2019</u>	Marché relatif à la location de chaises pour un spectacle au Théâtre des Sablons
<u>N°405/2019 du 27/09/2019</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Serviceplan de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°406/2019 du 27/09/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Arkema France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°407/2019 du 27/09/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Chanel Parfums – Beauté – Présidence de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°408/2019 du 27/09/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Euler Hermès France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<u>N°409/2019 du 30/09/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MT222 relatif aux travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine – Lot n°5 : Signalisation horizontale et verticale
<u>N°410/2019 du 30/09/2019</u>	Bail consenti à la SCI START pour la location d'un emplacement de stationnement sis 48-52 bis, boulevard du Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine
<u>N°411/2019 du 30/09/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MT226 relatif aux travaux de signalisation et marquage au sol des voies communales et annexes de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°412/2019 du 30/09/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MS096 relatif à la location et à l'entretien de vêtements de signalisation haute visibilité pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°413/2019 du 30/09/2019</u>	Marché relatif à la fourniture de vêtements professionnels pour les agents de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fourniture, retouche et réparation de costumes pour les agents de la Ville
<u>N°414/2019 du 01/10/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication d'encadrements de photos
<u>N°415/2019 du 02/10/2019</u>	Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public conclue le 20 décembre 2018 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE portant sur l'ensemble immobilier sis 20, rue Pierret à Neuilly-sur-Seine
<u>N°416/2019 du 02/10/2019</u>	Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE portant sur l'ensemble immobilier sis 2 bis, rue du Château à Neuilly-sur-Seine
<u>N°417/2019 du 02/10/2019</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société La Californie de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°418/2019 du 04/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MS129 relatif à l'intégration et à la maintenance d'applications de types gestion de la relation usagers, portail usagers, gestion électronique de documents et outils associés pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°419/2019 du 04/10/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public communal de locaux, partagés ou non partagés, avec la société LENÔTRE
<u>N°420/2019 du 04/10/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Serviceplan de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°421/2019 du 08/10/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations associées au module IXCONVOCATION en mode SAAS
<u>N°422/2019 du 08/10/2019</u>	Marché relatif à la maintenance, l'entretien et des petits travaux sur les installations téléphoniques et câblage des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°423/2019 du 08/10/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et aux prestations associées de l'Intranet de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°424/2019 du 08/10/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la Maison de vente aux enchères Aguttès de divers espaces de l'Hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine

<u>N°425/2019 du 10/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MF205 relatif aux travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine – Lot n°6 : Fourniture et livraison de pierres naturelles
<u>N°426/2019 du 10/10/2019</u>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°13
<u>N°427/2019 du 10/10/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de diverses machines de nettoyage pour le futur complexe sportif KOENIG de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°428/2019 du 14/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MT221 relatif aux travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine – Lot n°4 : Mobilier urbain / serrurerie
<u>N°429/2019 du 14/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MF206 relatif à la fourniture et à la livraison de pierres naturelles et de végétaux dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine – Lot n°7 : Fourniture et livraison d'arbres et de cépées
<u>N°430/2019 du 18/10/2019</u>	Marchés relatifs à l'organisation d'animations musicales de rue dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°431/2019 du 18/10/2019</u>	Marché relatif à la location et à l'accord d'un instrument de musique dans le cadre de l'organisation d'un concert
<u>N°432/2019 du 18/10/2019</u>	Marché relatif à la location d'un instrument de musique dans le cadre de l'organisation d'un concert
<u>N°433/2019 du 18/10/2019</u>	Marché relatif à la restauration de trois automates de la collection de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°434/2019 du 21/10/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et à la maintenance de fontaines à bonbonnes à eau pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°435/2019 du 21/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MT215 relatif à des travaux de restauration des façades et à l'aménagement paysager du Pavillon de la Musique de Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Menuiserie
<u>N°436/2019 du 22/10/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la Maison de vente aux enchères Aguttes de divers espaces de l'Hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
<u>N°437/2019 du 22/10/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et maîtrise de l'énergie coordonné par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)
<u>N°438/2019 du 22/10/2019</u>	Marché relatif aux travaux de création d'un nouveau raccordement électrique pour le restaurant municipal du groupe scolaire Madeleine Michelis sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine

<u>N°439/2019 du 22/10/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication de housses pour barrières de sécurité et de chantier
<u>N°440/2019 du 22/10/2019</u>	Marché relatif à la création et à l'asilage d'un hors-série dans le magazine Neuilly Journal consacré à la phase 1 du chantier des « Allées de Neuilly »
<u>N°441/2019 du 22/10/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative Pomclass
<u>N°442/2019 du 24/10/2019</u>	Marché relatif à la maintenance fonctionnelle et technique et aux prestations complémentaires d'assistance et de formation aux progiciels dédiés à la gestion de la Police Municipale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°443/2019 du 24/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MS137 relatif aux prestations de détection des réseaux d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°444/2019 du 24/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MF179 relatif à l'approvisionnement en carburants, en huiles et prestation de lavage en self-service pour les véhicules de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Approvisionnement en carburants par cartes d'abonnement auprès de stations et prestations de lavage pour les véhicules et engins municipaux
<u>N°445/2019 du 24/10/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2019MT048 relatif aux travaux d'aménagement de la rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine
<u>N°446/2019 du 24/10/2019</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La Marchande de Mots » prévu le mercredi 20 novembre 2019 à l'accueil de loisirs Charcot élémentaire de Neuilly-sur-Seine
<u>N°447/2019 du 24/10/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et travaux d'entretien des orgues des églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre à Neuilly-sur-Seine
<u>N°448/2019 du 24/10/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'une fontaine à eau pour le garage municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°449/2019 du 25/10/2019</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle des podiums de Neuilly prévu le mardi 10 décembre 2019 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°450/2019 du 25/10/2019</u>	Marché relatif aux travaux préparatoires à la construction d'un ensemble immobilier situé 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Désamiantage, démolition, structure
<u>N°451/2019 du 25/10/2019</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MS208 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement urbain et paysager des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°452/2019 du 30/10/2019</u>	Convention de mise à disposition du stand de tir de la Ville de La Garenne-Colombes pour la saison 2019/2020
<u>N°453/2019 du 05/11/2019</u>	Accord-cadre relatif à la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore (EP/SLT) de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°454/2019 du 05/11/2019</u>	Marché relatif à des prestations d'études de sécurité et de sûreté publiques portant sur trois opérations de construction/réhabilitation à Neuilly-sur-Seine
<u>N°455/2019 du 05/11/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une prestation d'élimination de documents d'archives de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°456/2019 du 06/11/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MT214 relatif à des travaux de restauration des façades et à l'aménagement paysager du Pavillon de la Musique de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Couverture, zinguerie, ferronnerie, serrurerie, métallerie
<u>N°457/2019 du 06/11/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Recours pour excès de pouvoir n°1908302 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°458/2019 du 06/11/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Recours pour excès de pouvoir n°1912198 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°459/2019 du 06/11/2019</u>	Marché relatif à l'expérimentation d'un système d'intelligence artificielle d'étude des flux circulatoires pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°460/2019 du 06/11/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°461/2019 du 07/11/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public fluvial pour la réalisation d'un grand nettoyage des berges de la Seine entre le pont de Bineau et le Temple de l'Amour, côté petit bras
<u>N°462/2019 du 07/11/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative PAYBOX
<u>N°463/2019 du 07/11/2019</u>	Avenant n°3 au marché n°2016MF165 relatif à l'acquisition de produits et matériels d'entretien pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Produits d'entretien
<u>N°464/2019 du 07/11/2019</u>	Avenant n°2 au marché n°2018MT057 relatif au remplacement des menuiseries de l'école Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N°465/2019 du 07/11/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre en date du 25 octobre 2019, par l'association CHOPIN (L'amour du piano) représentée par Madame ASHRAF Mahtab
<u>N°466/2019 du 07/11/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une machine à graver pour la Direction Logistique
<u>N°467/2019 du 07/11/2019</u>	Marché relatif aux travaux de restauration d'une poutre peinte dans le hall d'entrée de la Mairie de Neuilly-sur-Seine
<u>N°468/2019 du 07/11/2019</u>	Marché relatif aux travaux de dévoiement des réseaux aériens de communication situés 20/22, rue Pierret dans le cadre de l'opération de démolition reconstruction d'un ensemble immobilier situé 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine

N°469/2019 du 07/11/2019

Travaux d'aménagement d'un ascenseur et des accès extérieurs dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée - Ecole des Huissiers sise 20, rue des Huissiers à Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Tous corps d'état - Marché n°2018MT217 - Approbation du décompte général de la société HI BATIMENT

N°470/2019 du 07/11/2019

Travaux de restauration des façades et aménagement paysager du Pavillon de la Musique de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Menuiseries - Marché n°2017MT215 - Approbation du décompte général de la société ATELIER JM DARDE

N°471/2019 du 12/11/2019

Avenant n°7 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Neuilly-sur-Seine afin de procéder à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

1^{ère} PARTIE**N°1-20112019****BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2019**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget Ville de l'exercice 2019 selon le tableau ci-joint.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°2 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°2 Vote	Nouveau Solde
Chapitre 023				Chapitre 040 : opération d'ordre			
<u>Virement à la section d'investissement</u>				<u>Neutralisation des amortissements des subventions</u>			
023	14 335 052,59	600 000,00	14 935 052,59	7768	2 200 000,00	600 000,00	2 800 000,00
TOTAL		600 000,00		TOTAL		600 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 2 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 2 Vote	Nouveau Solde
Chapitre 21 : immobilisations corporelles				Chapitre 16 : immobilisations incorporelles			
<u>matériel de bureau et informatique</u>				<u>Emprunts en euros</u>			
2183	784 322,97	60 000,00	844 322,97		35 626 282,77	310 000,00	35 936 282,77
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles				Chapitre 024 : cession			
<u>Frais d'étude</u>				<u>50 000,00</u>			
2031	5 108 647,31	250 000,00	5 358 647,31		100 000,00		150 000,00
<u>Concessions et droits similaires</u>				Chapitre 021			
2051	1 141 971,11	100 000,00	1 241 971,11	<u>Virement de la section de fonctionnement</u>			
				021	14 335 052,59	600 000,00	14 935 052,59
Chapitre 040 : opération d'ordre							
<u>Neutralisation des amortissements des subventions</u>							
198	2 200 000,00	600 000,00	2 800 000,00				
TOTAL		1 010 000,00		TOTAL		1 010 000,00	

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Cinéma de l'exercice 2019, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	+ 38 600,00	70	Produits des services	+ 40 000,00
6135	Locations	+ 3 000,00	7062	Redevances billetterie	+ 40 000,00
6241	Transport de biens	+ 600,00			
637	Autres impôts et taxes	+ 35 000,00			
040	Opérations d'ordre	+ 1 400,00			
6811	Amortissements	+ 1 400,00			
Dépenses de Fonctionnement		+ 40 000,00	Recettes de Fonctionnement		+ 40 000,00

Section d'investissement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
			040	Opérations d'ordre	+ 1 400,00
			28051	Amortissement – concessions	+ 500,00
			28183	Amortissement – matériel informatiq.	+ 500,00
			28188	Amortissement – autres biens immo	+ 400,00
			16	Emprunt et dettes	- 1 400,00
			1641	Emprunt prévisionnel	- 1 400,00
Dépenses d'investissement		0,00	Recettes d'investissement		0,00

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Restaurant municipal de l'exercice 2019, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
040	Opérations d'ordre	+ 1 200,00			
6811	Amortissements	+ 1 200,00			
67	Charges exceptionnelles	- 1 200,00			
678	Autres charges exceptionnelles	- 1 200,00			
	Total	0,00			
Dépenses de Fonctionnement		0,00	Recettes de Fonctionnement		0,00

Section d'investissement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
			040	Opérations d'ordre	+ 1 200,00
			28183	Amortissement – matériel informatq.	+ 200,00
			28188	Amortissements – autres biens immo	+ 1 000,00
			16	Emprunt et dettes	- 1 200,00
			1641	Emprunt prévisionnel	- 1 200,00
Dépenses d'investissement		0,00	Recettes d'investissement		0,00

N°4-20112019

BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Gestion du patrimoine privé de l'exercice 2019, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
040	Opérations d'ordre	+ 30 000,00			
6811	Amortissements	+ 30 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	- 30 000,00			
Dépenses de Fonctionnement		0,00	Recettes de Fonctionnement		0,00

Section d'investissement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
			040	Opérations d'ordre	+ 30 000,00
			28051	<i>Amortissement – concessions</i>	+ 20 000,00
			28184	<i>Amortissement – mobilier</i>	+ 9 000,00
			28188	<i>Amortissement – autres biens immo</i>	+ 1 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 30 000,00
Dépenses d'investissement		0,00	Recettes d'investissement		0,00

N°5-20112019

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2019

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Amaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels de l'exercice 2019, à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
012	Charges de personnel	+ 30 000,00	70	Produits des services	+ 43 000,00
641311	<i>Rémunérations</i>	+ 30 000,00	7062	<i>Redevances services</i>	+ 43 000,00
040	Opérations d'ordre	+ 13 000,00			
6811	<i>amortissements</i>	+ 13 000,00			
Dépenses de Fonctionnement		+ 43 000,00	Recettes de Fonctionnement		+ 43 000,00

Section d'investissement

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
			040	Opérations d'ordre	+ 13 000,00
			28184	<i>Amortissement – mobilier</i>	+ 3 000,00
			28188	<i>Amortissement – autres biens immo</i>	+ 10 000,00
			16	Emprunts et dettes assimilées	- 13 000,00
			1641	<i>Emprunt prévisionnel</i>	-13 000,00
Dépenses d'investissement		0,00	Recettes d'investissement		0,00

Arrivée de Mme Catherine ZOUMMEROFF.

N°6-20112019 PRESENTATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

Sur le rapport de Mme Françoise DESCHEEMAER,

PREND ACTE de la présentation du Rapport Développement Durable 2019.

**N°7-20112019 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2019**

Sur le rapport de Mme Marie-Claude LEBOULANGER,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019.

Départ de M. Philippe KARSENTY.

**N°8-20112019 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE
- EXERCICE 2020**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire organisé dans le cadre du budget principal Ville et des budgets annexes – Exercice 2020.

**N°9-20112019 APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ENTRE LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-
SEINE POUR LA PERIODE 2019-2021**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE le contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine pour la période 2019-2021 déclinant la participation financière du Département à hauteur de 3 500 000 € en investissement et 2 896 800 € en fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de développement Département des Hauts-de-Seine / Ville de Neuilly-sur-Seine ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre de ce contrat les subventions d'investissement à hauteur de 3 500 000 € pour les exercices 2019, 2020 et 2021, pour les opérations suivantes :
- Construction d'une Médiathèque et de salles polyvalentes dédiées à la culture, dépense H.T. estimée à 10 395 519 € ; participation du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de 2 800 000 € ;
- Rénovation - modernisation et restructuration fonctionnelles du Centre Aquatique, dépense H.T. estimée à 4 000 000 € ; participation du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de 700 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre de ce contrat les subventions de fonctionnement à hauteur de 2 896 800 € pour les exercices 2019, 2020 et 2021 (soit 965 600 € par an), réparties comme suit :
- Coordination gérontologique (CLIC/Espace Solidarité Séniors) : 300 000 € ;
- Activités culturelles (saison culturelle du Théâtre des Sablons, expositions, médiathèques, numérisation d'archives et soutien aux activités culturelles) : 2 596 800 €.

DIT que ces recettes seront imputées au budget principal de la Ville, à l'article 1323 de la section d'investissement, aux budgets principal et annexes CLIC et Spectacle vivant et Arts visuels à l'article 7473 de la section de fonctionnement, des exercices d'encaissement.

2^{ème} PARTIE

N°10-20112019 **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 16 900 € (SEIZE MILLE NEUF CENTS EUROS) AU SPORTING CLUB DE NEUILLY - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019**

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Sporting Club de Neuilly une subvention de fonctionnement de 16 900 €.

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2019.

N°11-20112019 **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 700 € (DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS) AU CERCLE NAUTIQUE DE FRANCE DE NEUILLY - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019**

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au Cercle Nautique de France de Neuilly une subvention de fonctionnement de 2 700 €.

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2019.

N°12-20112019 **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 € (MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION "LA LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DES HAUTS-DE-SEINE" - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019**

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association « La Ligue contre le Cancer – Comité des Hauts-de-Seine » sise 3-7, avenue Paul Doumer à Rueil-Malmaison (92500).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 fonction 510 – du budget de la Ville – Exercice 2019.

N°13-20112019 **EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE RELATIF A L'ANNEE 2018**

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France pour l'année 2018.

N°14-20112019 **APPROBATION DE LA CHARTE DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE ET DE LA PLACE DU MARCHÉ**

A l'unanimité,

APPROUVE la Charte des devantures et enseignes commerciales de l'avenue Charles de Gaulle et de la Place du Marché.

N°15-20112019

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE REFECTION D'ETANCHEITE DE L'OUVRAGE DE COUVERTURE DE LA RN13 A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études et les travaux de réfection d'étanchéité de l'ouvrage de couverture de la RN13 à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que l'opération (études et travaux) est estimée à 580 000 € T.T.C.

DIT que l'Etat participe financièrement aux dépenses relatives à cette opération selon les modalités prévues dans la convention annexée.

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal (Fonction 822 - Nature 1311).

N°16-20112019

STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE DE SURFACE - VEHICULES ELECTRIQUES

A l'unanimité,

APPROUVE le maintien de la gratuité du stationnement sur les emplacements payants de surface au bénéfice des résidents utilisateurs de voitures électriques et titulaires d'un droit résident électrique ou borne de recharge.

DECIDE que les autres usagers en possession d'un véhicule électrique devront s'acquitter d'une redevance de stationnement applicable aux véhicules électriques.

FIXE le montant de cette redevance conformément aux grilles tarifaires détaillées ci-après :

- 1) Redevances applicables sur les voies à stationnement payant des Zones dites « Orange » et « Rouge »

Zones Orange et Rouge			
Heure	1/4 d'heure	Prix	Cumul
1	1	0,30	0,30
	2	0,30	0,60
	3	0,30	0,90
	4	0,30	1,20
2	5	0,40	1,60
	6	0,40	2,00
	7	0,50	2,50
	8	0,50	3,00
3	9	1,00	4,00
	10	1,00	5,00
	11	1,00	6,00
	12	1,00	7,00

4	13	3,00	10,00
	14	3,00	13,00
	15	3,00	16,00
	16	3,00	19,00
5	17	3,00	22,00
	18	3,00	25,00

2) Redevances applicables sur les voies à stationnement payant de la Zone dite « Verte »

Zone Verte			
Heure	1/4 d'heure	Prix	Cumul
1	1	0,20	0,20
	2	0,20	0,40
	3	0,20	0,60
	4	0,20	0,80
2	5	0,20	1,00
	6	0,20	1,20
	7	0,40	1,60
	8	0,40	2,00
3	9	1,00	3,00
	10	1,00	4,00
	11	1,00	5,00
	12	1,00	6,00
4	13	2,00	8,00
	14	2,00	10,00
	15	2,00	12,00
	16	2,00	14,00
5	17	2,00	16,00
	18	2,00	18,00

FIXE le montant des forfaits post-stationnement (FPS) à 18 € dans la zone « Verte » et à 25 € dans les zones « Orange » et « Rouge ».

PRECISE que la mise en place de ces redevances de stationnement est prévue au 1^{er} trimestre 2020.

DIT que les recettes du FPS ainsi que les recettes des redevances de stationnement payant sur les zones exploitées par la Ville seront inscrites au budget communal (Nature 70383 - Fonction 822).

RAPPELLE que les véhicules hybrides ne sont pas concernés par la gratuité du stationnement.

N°17-20112019 CREATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE POUR LES BACHES PUBLICITAIRES ET BACHES DE CHANTIER

A l'unanimité,

CREE les tarifs des droits de voirie pour les bâches publicitaires et les bâches de chantier comme suit :

Catégorie	Période de taxation	Tarif/m ²
Bâche de chantier sur échafaudage - Publicité	Mensuelle	40,00 €
Bâche de chantier sur échafaudage - Communication projet	Mensuelle	20,00 €
Bâche publicitaire pendant travaux (façade et bungalow) - Publicité	Mensuelle	40,00 €
Bâche publicitaire pendant travaux (façade et bungalow) - Communication projet	Mensuelle	20,00 €
Bâche de chantier et bâche publicitaire - Chantier Ville	Mensuelle	26,00 €

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (Nature 7338 - Fonction 822).

N°18-20112019 CREATION DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE POUR LES ETALAGES DU SALON DU VEGETAL

A l'unanimité,

CREE les tarifs des droits de voirie pour le Salon du Végétal comme suit :

- 1 tente de 6 mètres sur 3 mètres : 50 euros par jour ;
- 1 tente de 4,5 mètres sur 3 mètres : 40 euros par jour ;
- 1 tente de 3 mètres sur 3 mètres : 25 euros par jour.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (Nature 70323 - Fonction 822).

N°19-20112019 CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE LA SIGNALISATION D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Métropole du Grand Paris l'attribution d'une aide financière sous forme de subvention pour la mise en place des panneaux de signalisation pour la Zone à Faibles Emissions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et documents avec la Métropole du Grand Paris définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal (Nature 13151 - Fonction 822).

N°20-20112019 APPROBATION DU CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE, CLIMAT DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020-2024

A l'unanimité,

APPROUVE le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plainnes et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024.

S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plainnes et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles la Ville de Neuilly-sur-Seine, est maître d'ouvrage pour un montant éligible estimatif total de 2,8 M € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la version définitive du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plainnes et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 à intervenir et les documents correspondants.

- APPROUVE** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.
- DIT** que les recettes en résultant seront imputées au budget communal (Nature 1311 - Fonction 830).
- N°21-20112019** **LABELLISATION "TERRITOIRE ENGAGE POUR MON ENVIRONNEMENT, MA SANTE" - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LANCE PAR LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET LE MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**
- A l'unanimité,
- SOLLICITE** du Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé l'attribution de la labellisation « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé ».
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.
- N°22-20112019** **CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "FEUILLE DE ROUTE POUR LA QUALITE DE L'AIR"**
- A l'unanimité,
- SOLLICITE** de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation des travaux de l'avenue Charles de Gaulle.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront imputées au budget communal (Nature 1321 - Fonction 832).
- N°23-20112019** **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES**
- A l'unanimité,
- APPROUVE** le règlement intérieur relatif à l'occupation des salles municipales ci-annexé.
- N°24-20112019** **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION QUESTIONS A'VENIR**
- A l'unanimité,
- APPROUVE** les termes de la convention fixant les modalités de partenariat avec l'association « Questions A'venir » sise 1, parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense Cedex.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de partenariat et d'intervention à Neuilly Campus par l'association « Questions A'venir ».
- N°25-20112019** **LYCEENS AU CINEMA - PARTICIPATION DE LA VILLE AU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE POUR LA SAISON CULTURELLE 2019-2020**
- A l'unanimité,
- APPROUVE** la participation de la Ville à l'opération pédagogique « Lycéens au cinéma » pour la saison culturelle 2019-2020 initiée par le Conseil Régional d'Île-de-France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer par voie électronique (via le site internet de l'« Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France ») la fiche d'inscription correspondante établie dans le cadre de la Charte d'engagement des cinémas partenaires à ce dispositif.

DIT que le prix de la place de cinéma pour cette opération -payé par les parents d'élèves- est fixé à 2,50 € T.T.C. (soit 2,37 € H.T. majoré du taux de T.V.A. réduit à 5,5 %).

DIT que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma (nature 7062).

N°26-20112019 **ECOLE ET CINEMA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA "LE REX" DE CHATENAY-MALABRY ET L'INSPECTION ACADEMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA SAISON CULTURELLE 2019-2020**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Direction du Cinéma « Le Rex » de Chatenay-Malabry et l'Inspection académique des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de partenariat pour l'opération « Ecole et Cinéma » (saison 2019-2020) dans les conditions exposées ci-dessus.

DIT que le tarif du billet d'entrée pour cette opération pédagogique est fixé à 2,50 € T.T.C. la place (soit 2,37 € H.T. majoré du taux de TVA réduit à 5,5 %) étant précisé que les enseignants et accompagnateurs assistent à titre gratuit aux projections des films.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma (nature 7062).

N°27-20112019 **COLLEGE AU CINEMA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA SAISON 2019-2020**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de partenariat pour l'opération « Collège au cinéma » (saison 2019-2020) dans les conditions exposées ci-dessus.

DIT que le tarif du billet d'entrée pour cette opération pédagogique est fixé à 2,50 € T.T.C. la place (soit 2,37 € H.T. majoré du taux de T.V.A. réduit à 5,5 %) étant précisé que les enseignants et accompagnateurs assistent à titre gratuit aux projections des films.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget annexe Cinéma nature 7062.

N°28-20112019 **DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHAPELLE FUNERAIRE ROUSSEL SITUÉE AU CIMETIERE ANCIEN**

A l'unanimité,

APPROUVE la demande d'inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Roussel située au cimetière ancien.

DIT que le Maire ou son représentant est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°29-20112019 **PERENNISATION DU TELETRAVAIL**

A l'unanimité,

DECIDE

Activités concernées par le télétravail

qu'en dehors de certaines activités incompatibles avec le télétravail parce qu'elles se déroulent par nature sur le terrain, ou qu'elles requièrent la présence physique de l'agent dans les locaux de l'administration pendant toute la durée du temps de travail, ou que l'accomplissement de l'activité suppose la manipulation de documents confidentiels, comptables, financiers et relatifs à la gestion des agents, ou l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisations à distance, les autres activités pourront être accomplies sous forme de télétravail.

Lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent.

Règles en matière de sécurité informatique

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisé, de même la confidentialité des données doit être préservée.

En cas de panne ou de dysfonctionnement, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance. L'accès internet personnel de l'agent est exclu du périmètre du support. En cas d'incident technique l'empêchant d'effectuer normalement son activité à domicile, le télétravailleur doit en informer immédiatement son responsable hiérarchique. Il pourra être demandé à l'agent de revenir au sein des locaux.

Une liste des applications et des données compatibles avec le télétravail sera établie par chaque directeur.

L'agent devra attester que l'installation électrique du poste de travail du domicile au sein duquel il télétravaillera respecte la norme électrique NF C15 – 100.

L'agent devra attester qu'il a souscrit à une assurance habitation ou que le domicile au sein duquel il télétravaillera est couvert par une assurance habitation qui ne dispose pas de clause d'exclusion à l'exercice professionnel.

Temps et conditions de travail

L'agent se consacre exclusivement à son activité professionnelle pendant son activité en télétravail. Il ne peut avoir d'activités personnelles et/ou familiales pendant les créneaux horaires de télétravail. Ainsi le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de son supérieur hiérarchique, il pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique. L'agent pourra également se voir infliger une retenue sur salaire pour absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Les agents qui exercent leurs fonctions en télétravail ne bénéficient d'aucune prise en charge en matière de restauration. Les frais des repas liés aux jours où ils sont en télétravail sont donc à leur charge.

Accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Une délégation du CHSCT peut réaliser une visite du lieu d'exercice des fonctions du télétravail. Dans ce cas, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Contrôle et comptabilisation du temps de travail

L'absence de contrôle en présentiel suppose l'autodiscipline et la responsabilisation du télétravailleur ainsi que la confiance de l'encadrement, mesurée à partir des résultats du travail réalisé.

Le télétravail n'a pas vocation à générer des heures supplémentaires, sauf sur demande expresse de la hiérarchie.

Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail

L'employeur met à disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant : équipement informatique et service de téléphonie professionnel. Lorsque la demande de télétravail est formulée par un agent en situation de handicap, l'employeur met en œuvre, sur le lieu de travail de l'agent les aménagements de poste nécessaires. L'utilisation d'un ordinateur personnel est interdite.

La collectivité ne verse pas de prime à l'installation et l'éventuelle surprime de l'assurance personnelle liée au télétravail est à la charge de l'agent.

Durée de l'autorisation

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande. L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois maximum.

Quotités autorisées

La quotité de fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail ne peut être supérieure à un jour par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à quatre jours par semaine. A noter que les seuils définis ci-dessus peuvent s'apprécier sur une base mensuelle. En cas de nécessité de service, il peut être demandé à l'agent de reporter une journée de télétravail.

De manière ponctuelle, dans l'intérêt du service, le recours au télétravail est autorisé.

Pour des raisons tenant compte de l'état de santé, du handicap ou de l'état de grossesse, certains agents pourraient, sur proposition du médecin de prévention, bénéficier de davantage de jour.

Si l'agent a des enfants de moins de 16 ans, le mercredi ne pourra pas être un jour non travaillé.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} octobre 2019.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

N°30-20112019 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter avec effet au 8 février 2020, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction en raison d'un nouvel aménagement du logement de fonction du gardien de l'école maternelle Michelis A, ce dernier devant être relogé dans un appartement inoccupé :

- emploi de gardien de bâtiment nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé : Ecole Primaire Saussaye Mixte B – 92 boulevard de la Saussaye - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de quatre pièces, consenti gratuitement quant à la prestation du logement occupé ; l'occupant devant cependant supporter l'ensemble des réparations locatives et des charges afférentes à ce logement (consommations individuelles d'eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage).

N°31-20112019 PERSONNEL COMMUNAL - ADOPTION DU REGLEMENT DE FORMATION

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement de formation annexé à la présente délibération.

DECIDE de limiter la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation, à 15 € de l'heure.

DECIDE de ne pas prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations (transport, restauration, hébergement). Ces frais seront à la charge de l'agent.

N°32-20112019

LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS MUNICIPAUX - RISQUE SANTÉ

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la Ville sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

FIXE le niveau de participation comme suit :
- 31 € par mois pour l'agent adhérent ;
- 11 € par mois pour chaque enfant dont la cotisation est payante.

L'évolution des montants ci-dessus fixés sera indexée sur celle du plafond mensuel de la sécurité sociale.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation conclue entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne et Harmonie Mutuelle pour le risque santé.

DECIDE de régler au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne les frais de gestion annuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention.

N°33-20112019

LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS MUNICIPAUX - RISQUE PREVOYANCE

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.
Pour ce risque, la participation financière de la Ville sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

DECIDE de prendre comme base de cotisations uniquement le traitement indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire.

FIXE le niveau de participation comme suit :
- 13 € par mois pour l'agent adhérent.

L'évolution de ce montant sera indexée sur celle du plafond mensuel de la sécurité sociale.

DECIDE d'adhérer à la convention de participation conclue entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance.

DECIDE de régler au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne les frais de gestion annuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention.

N°34-20112019

REMISE SUR LES TITRES-RESTAURANT 2018 A VERSER AU COMITE CULTUREL ET SOCIAL

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser au Comité Culturel et Social la somme de mille neuf cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-onze centimes (1 978,91 €) correspondant au Millésime 2018.

DIT que la somme sera inscrite au budget communal, au compte 678, Service PAIE - Fonction 020.

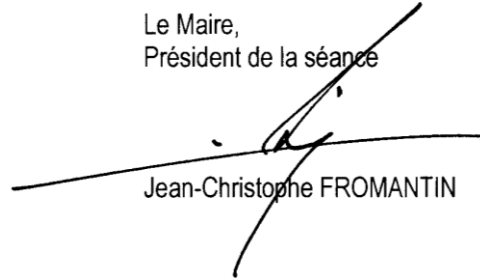
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h34.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

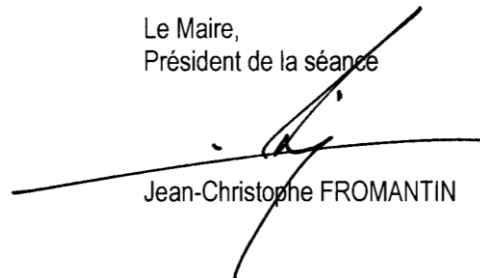
Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 25 novembre 2019.

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN